



MAIRIE DE SAINTE MARIE DE GOSSE
40390

ARRÊTÉ de CIRCULATION

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu les lieux,

Vu la demande d'occupation du Domaine Public en date du 02 mars 2023 présentée par l'entreprise RENE LAPORTE représentée par M. VALERDI Adrien – 1 Avenue Marcel DASSAULT 64600 ANGET, pour des travaux de remplacement de l'ouvrage hydraulique et la reprise de diverses buses dans les fossés, Route du Meuron.

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers empruntant les voies publiques,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise RENE LAPORTE est autorisée à occuper le domaine public communal pour des travaux remplacement de l'ouvrage hydraulique et la reprise de diverses buses dans les fossés pour une période de 4 jours courant du 13 mars au 14 avril 2023.

Article 2 : Ces travaux entraîneront les prescriptions ci-après :

- La circulation sera fermée de la Route du Meuron au croisement Route des Barthes
- Des panneaux de signalisation seront installés aux abords du chantiers et aux entrées de voie : Route de Benzin-Route de Saint Laurent ; Route du Meuron-Route des Barthes ; Route Des Berges-Route de l'Adour
- Une déviation sera mise en place par la Route de Saint Laurent et la Route des Barthes/Route des Berges

Article 3 : La mise en place de la signalisation de police temporaire sera effectuée par l'entreprise RENE LAPORTE.

Article 4 : L'entreprise RENE LAPORTE devra prendre toutes précautions d'usage pour garantir la sécurité des riverains. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée en cas d'accident de la circulation ou autre qui pourraient résulter des travaux.

Fait à SAINTE MARIE de GOSSE, le 10 mars 2023.

Le Maire,



Francis BETBEDER